

Présents : BELLAMY M.J. SAVATIER J.C. DUPUY F. GOURDEAU E. MARTEAU R. BELLAMY J.P. SONNEVILLE-COUBE B. MICHEL-CHAGNOT R. MICHOT T. PELTIER S. RAMEIX S. CALVEZ C.

Absents : ROUX P. a donné pouvoir à SONNEVILLE-COUBE B. ; METAIS D. a donné pouvoir à MARTEAU R. ; QUESNEL F. ;

~~

Le Conseil Municipal :

- Fixe les permanences pour les élections législatives
- Approuve le rapport de la CLECT du 7 mars 2017 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée par le conseil communautaire de la CCPL) après présentation par Mme le Maire.
- Accepte l'adhésion de la commune d'Availles Limouzine au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer »
- Adopte les statuts modifiés du syndicat ENERGIES VIENNE relatifs à la possibilité pour les EPCI d'adhérer au syndicat dans un objectif d'optimisation des compétences énergétiques sur le territoire.
- Prend connaissance de la décision des maires de l'ex-canton des Trois-Moutiers pour participer à la recherche de 2 médecins par le biais du cabinet Auxilia recrutement. La commune des Trois-Moutiers étant porteur du projet, chaque commune participera au prorata du nombre d'habitants.
- Refuse de verser une subvention à l'association Cultur'ailes du collège Chavagnes-St. Joseph pour le financement d'activités extrascolaires.
- Bâtiments :
B. Sonnevillle-Coupé informe que les travaux relatifs aux locaux associatifs se déroulent bien et que les déshumidificateurs acquis pour le marché couvert font leur effet.
- Voirie :
J.Paul Bellamy informe que la commission voirie a retenu l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie 2017. Après présentation de l'analyse réalisée à partir des 8 offres, le conseil municipal suit l'avis de la commission voirie. Les rues concernées sont : Rue du Bourgnnet, Rue de la Cour Branle, Rue de la Barouze, les 3 impasses à Bernazay, Impasse du pré à Grande Fête, réparations ponctuelles en RMA sur les voies communales, renforcement ancienne ligne entre Bourdigal et Rigauds ainsi que l'aménagement du chemin des places.
J.Paul Bellamy informe également que compte tenu des effectifs restreints des employés communaux, il a été fait appel, dans l'urgence, à un entrepreneur. Il est précisé que tout entrepreneur habilité, installé sur la commune sera susceptible d'être contacté en cas de besoin.
Concernant le 14/07, il propose de commander le feu d'artifice pour un montant de 1 600 € TTC., de retenir l'animateur de l'année dernière et il informe que l'ACCA propose ses services pour les repas. Le conseil accepte.

Mme le Maire redemande aux élus de réfléchir à un projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie (à côté de l'étang).

SAIX-URDOS : Départ de Saix à 18 h 00 avec traversée des Trois-Moutiers vers 19 h 00.

- Prend connaissance de diverses correspondances.

Séance levée à 23 h 00.